

1 DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES POUR SATISFAIRE TOUS TYPES DE PROJETS

Depuis sa création, la Communauté de Communes mène une forte politique de développement économique afin de répondre à la demande des entreprises qui souhaitent se développer ou qui sont désireuses de s'implanter sur le territoire.

Cette politique en faveur des acteurs économiques se traduit par la mise à disposition de zones d'activités communautaires sur différents lieux stratégiques en Cœur de Drôme. Ces zones sont aménagées, commercialisées et gérées par le service Développement Economique.

Depuis la création de l'intercommunalité, en plus des 5 parcs déjà existants, **3 ZONES D'ACTIVITÉS** ont été aménagées sur près de 5,5 hectares de terrain afin de :

- maintenir et créer plus de **150 EMPLOIS**,
- permettre le développement de **30 ENTREPRISES LOCALES**,
- accueillir **10 NOUVELLES ENTREPRISES**,

et ce dans le **RESPECT DE NOTRE ENVIRONNEMENT**

- en réduisant l'empreinte écologique, notamment par la réutilisation et le réaménagement de friches industrielles existantes,
- avec des aménagements plus éco-responsables (végétalisation, choix des matériaux, gestion de l'eau et des déchets...),
- mais également par la production d'énergie et la mise en place de mobilités douces.

L'enjeu est de consommer le moins d'espaces possible et d'optimiser l'occupation des espaces déjà anthropisés. C'est une volonté forte qui se retrouve notamment au niveau des préconisations émises dans le Schéma de COhérence Territorial (SCOT).

De plus, pour faire face au taux d'occupation très élevé et afin de poursuivre le développement et l'accueil d'activités, l'intercommunalité travaille sur de nouveaux projets tels que :

- le réaménagement des bâtiments d'activités (BIE) à la location sur Crest,
- l'extension des zones d'activités existantes.

8 PARCS D'ACTIVITÉS EN CŒUR DE DRÔME

3 ZONES INTERCOMMUNALES

L'Ecoparc du Pas de Lauzun (Aouste-sur-Sye)
Vocation artisanale et industrielle
Près de 20 entreprises et 100 emplois d'ici 2024

Les Valernes (Crest)
Vocation artisanale, industrielle et de services
À terme la possibilité d'implanter
9 terrains soit jusqu'à 60 emplois

La Tuilière (Saillans)
Vocation artisanale et industrielle
Près de 10 entreprises et 40 emplois

5 ZONES COMMUNALES

La Condamine - Les Bories (Aouste-sur-Sye)
Vocation artisanale et industrielle
Près de 20 entreprises et 230 emplois

Zone La Condamine (Crest)
Vocation artisanale et commerciale
Près de 20 entreprises et 70 emplois

La Plaine (Crest)
Vocation artisanale, industrielle et commerciale
Près de 20 entreprises et 100 emplois

Zone ZI (Crest)
Vocation artisanale, industrielle et commerciale
Près de 40 entreprises et 530 emplois.

Commerciale Mi-Voie (Aouste-sur-Sye)
Vocation commerciale
Près de 15 entreprises et 200 emplois

**Le service développement économique est là pour répondre
à vos questions ! CONTACTEZ VOTRE INTERCOMMUNALITÉ**

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

2 UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Afin de répondre à ses ambitions en matière de transition écologique et énergétique, l'intercommunalité accompagne les porteurs de projets privés et publics dans le développement de la production d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïque. L'enjeu est de produire de l'énergie renouvelable pour concourir à l'indépendance énergétique de notre territoire et de créer de la richesse locale. Pour les entreprises, l'autoconsommation leur permet de sécuriser une partie de leur approvisionnement en électricité, à un coût stable et moins élevé, et d'optimiser leur compétitivité.

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE C'EST QUOI ?

C'est la mise en place d'un circuit court d'électricité renouvelable qui rassemble un ou plusieurs producteurs et consommateurs. Ils doivent être proches géographiquement (2km, 20km sur dérogation) et être partie prenante au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) qui peut être créée sous divers statuts juridiques (Association, SA, SAS, SCIC, SCOP...).

Les modalités et la fixation des prix de l'énergie sont définies de gré à gré. Ce sont les membres de la PMO qui fixent les règles. L'électricité est moins chère que sur les réseaux « classiques ».

200 PROJETS

ont vu le jour en France depuis la création de cette solution en 2017



UN PROJET EXPÉRIMENTAL EN CŒUR DE DRÔME

Dans le cadre de son Schéma Directeur des Energie Renouvelables (SDER), les élus communautaires souhaitent mettre en place un projet d'autoconsommation collective multi acteurs sur la commune d'Aouste-sur-Sye. L'enjeu est de permettre aux acteurs publics et privés de la commune d'avoir toutes les cartes en main pour produire de l'énergie renouvelable photovoltaïque et sécuriser une partie de leur approvisionnement électrique à des coûts fixes et raisonnables. Ce projet a pour vocation de tester la faisabilité technicoéconomique, et de créer un modèle type répliquable sur l'ensemble de notre territoire.

Une première rencontre d'information à destination des entreprises des zones d'activité du Pas de Lauzun et des Bories a eu lieu. Une vingtaine d'entreprises ainsi que la commune d'Aouste-sur-Sye ont fait part de leur intérêt pour ce projet.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Il va de l'étude de pré-faisabilité technique et économique (identification des toitures, coût d'investissement, niveau de rentabilité, économie annuelle...) à la relecture de devis. Une fois le projet confirmé, l'intercommunalité peut proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour faciliter les démarches opérationnelles et administratives.